



Procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 avril 2023

La séance est ouverte à 09h35 par le Président, Monsieur Jean-François Chatel.

Administrateur·rice·s présent·e·s : Mesdames Annie Deloupy, Annie Louis, Noëlle Martinez, Michèle Peyronnet, Messieurs Serge Martin, Patrick Montels, Guilhem Rambaud, Bernard Saguy et Eric Signoret.

Administrateur·rice·s ayant donné leur pouvoir : Madame Fabienne Langin à Monsieur Jean-François Chatel, et Monsieur Vincent Gaudy à Madame Noëlle Martinez.

Commissaire aux Comptes excusée : Madame Florence Gabriel, représentée par Monsieur Nicolas Carilier.

Autres personnes présentes : Messieurs Laurent Maitre, Directeur Général, Julien Bihel, Directeur du Pôle Accueil Accompagnement, Didier Lucas, Directeur du Pôle Travail Hébergement, Madame Nora SABBI, Responsable Ressources Humaines, Monsieur Renaud Naffrechoux, Responsable Administratif et Financier et Madame Clotilde de Sa Moreira, Assistante de direction.

Représentant·e·s des salariés présent·e·s : Madame Magali Poyeton et Monsieur Alexandre Blanchet.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut délibérer valablement.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Information RH : Présentation de Clotilde de Sa Moreira
2. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 Janvier 2023
3. Mécénat Altrad : déblocage du troisième versement et informations diverses
4. Arrêté des comptes 2022
5. Production : situation 1^{er} trimestre 2023
6. Approbation traité de fusion
7. Situation des établissements
8. Travail des commissions : point d'étape et décisions
9. Fixation date de l'assemblée générale
10. Fixation cotisation statutaire 2023
11. Augmentation parts sociales Crédit Coopératif
12. Questions diverses

SIÈGE



**ASSOCIATION
VALLÉE DE L'HÉRAULT**
SIÈGE

1. Information RH : Présentation de Clotilde De Sa Moreira

M. le Président souhaite la bienvenue à Mme de Sa Moreira, assistante de direction depuis le 11 avril 2023.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 Janvier 2023

Résolution n° 1 : Après en avoir pris connaissance, le Conseil d'Administration approuve le procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 janvier 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. Mécénat Altrad : déblocage du troisième versement et informations diverses

Le troisième versement est en route. Le chantier de la nouvelle résidence est plus compliqué que prévu : des entreprises ne respectent pas les délais pour la construction. Des actions sont prévues pour y remédier.

4. Arrêté des comptes 2022

Monsieur Maître présente les comptes de manière générale, qui ont été revus par la Commission des Finances et le Bureau le 14 avril 2023.

Il salue le travail des équipes qui ont permis de clore les comptes rapidement pour la fusion avec AIRIS. En particulier Mme Sabbi et M. Naffrechoux.

Résultat consolidé de -75 103.03€ (-156 225.06€ en gestion propre et 81 122.03€ en gestion conventionnée).

Comme chaque année pour les ESMS soumis à la loi du 2 janvier 2002, Deux résultats seront présentés: le résultat comptable et le résultat administratif

M. Lucas présente les comptes suivants :

- l'Entreprise Adaptée

Résultat comptable -142 341.47 €

Proposition d'affectation : affectation en report à nouveau.

L'EA a eu conjoncturellement peu de commandes, s'en est suivie une grosse baisse du chiffre d'affaires, conjointe à l'augmentation des coûts de matières premières. Premier semestre 2022 catastrophique, ce qui reste exceptionnel.

M. Maître évoque le SACC pour se former à l'utilisation de Power BI de Microsoft, outil de pilotage des projets, qui permettra une gestion plus fine des établissements. Reste toutefois la question des éléments en notre possession pour alimenter l'Intelligence Artificielle de power BI. Aurons nous assez de matière? KPMG nous présentera prochainement l'outil afin que nous déterminions l'intérêt d'en faire l'acquisition.

SIÈGE



**ASSOCIATION
VALLÉE DE L'HÉRAULT**
SIÈGE

Le projet de réhabilitation du site de Florensac et de rapatriement du site de Paulhan à Florensac permettra des économies substantielles.

M. Maitre souligne que les résultats négatifs ne représentent pas la valeur du travail réalisé par toutes les équipes. M. Lucas évoque l'angoisse des salariés quand la production est ralentie, et les activités qui ont été mises en place pour soutenir les salariés dans cette période difficile.

- ESAT BAPC :

Résultat comptable : -33 957.68 €

Proposition d'affectation : affectation en report à nouveau.

Le résultat est impacté par le coût des matières premières, et la charge de personnel.

- ESAT BPAS :

Résultat comptable : -16 793.46€

Résultat administratif : - 10 546€

Proposition d'affectation : demande de reprise du résultat déficitaire aux autorités de contrôle et de tarification.

Résultat négatif lié à une rupture conventionnelle avec un salarié de 18 k€. Les espaces verts ont en revanche bien fonctionné.

-FMR :

Résultat comptable excédentaire : 118 073.99€

Résultat comptable excédentaire : 108 970€

Proposition d'affectation : demande d'affectation du résultat en réserve affectée à l'investissement aux autorités de contrôle et de tarification.

Résultat excellent qui témoigne du travail mené sur le taux de remplissage de l'activité et des économies autour de la restructuration de l'équipe.

M. Bihel présente ensuite les comptes :

SAVS :

Résultat comptable excédentaire : 1448.00€

Résultat administratif déficitaire : -17 633€

Proposition d'affectation : Demande de reprise du résultat déficitaire aux autorités de contrôle et de tarification.

À noter le départ à la retraite d'un salarié, qui a été couteux en indemnités à verser.

SIÈGE



**ASSOCIATION
VALLÉE DE L'HÉRAULT
SIÈGE**

Accueil familial :

Résultat comptable déficitaire : - 9857.16€

Proposition d'affectation : Affectation en report à nouveau

Premier déficit constaté. Il est dû à la revalorisation salariale qui n'est pas financée par le département pour cette activité. Les frais de fonctionnement ont été revalorisés significativement pour 2023 mais pas suffisamment pour couvrir les charges de personnel revalorisé. L'intégration au CPOM de cette activité permettra peut-être de la revaloriser.

Le GEM : résultat comptable excédentaire de 7548.38 €.

Proposition d'affectation : Affectation du résultat en réserve de compensation des déficits

Meilleure attention aux dépenses, et aussi davantage de subventions. La résidence accueil Espoir a aussi participé financièrement aux activités du GEM. La revalorisation salariale n'a pas encore été prise en charge par le département.

Foyer Jean Piaget :

Résultat comptable déficitaire : -43 282.22€

Résultat administratif déficitaire : -43 580€

Proposition d'affectation : Demande de reprise du résultat déficitaire aux autorités de contrôle et de tarification

Déficit comptable et administratif lié à un dépassement de la masse salariale, à relativiser car il y a 90k€ de revalorisation salariale compensée par 88k€.

Absence récurrente d'une bénéficiaire de l'équipe de jour, et 2 épisodes de crise sanitaire en février et octobre, qui ont conduit à fermer l'accueil externe.

Il y a un problème de structure budgétaire et financière, notamment sur le groupe 2 : absentéisme, maladie, et sous-financement des postes de remplacement.

À l'aube du CPOM sur cet établissement, il faudra rebaser l'activité. Etape importante de discussion du prix de journée avec le département.

SAMSAH :

Résultat comptable excédentaire : 21 675.72€

Résultat administratif excédentaire : 18 635€

Résultat administratif vie sociale : - 2 380 €

Proposition d'affectation : Demande de reprise du résultat déficitaire aux autorités de contrôle et de tarification

Résultat administratif soins : + 21 017 €

Proposition d'affectation : Demande d'affectation du résultat en réserve affectée à l'investissement aux autorités de contrôle et de tarification

Toutes les ressources ne sont pas utilisées, notamment le temps de psychiatre.

SIÈGE



**ASSOCIATION
VALLÉE DE L'HÉRAULT**
SIÈGE

Résidence Accueil Espoir :

Résultat comptable excédentaire : 17 743.12€

Proposition d'affectation : Affectation du résultat en réserve de compensation des déficits

Gestion propre :

Résultat comptable excédentaire : 4639.75€

Proposition d'affectation : Affectation du résultat en report à nouveau

M. Signoret, trésorier, présente les comptes de la gestion propre de l'association. Seul fait marquant : facture d'honoraires d'avocat pour la fusion avec Airis.

Il souligne que de manière globale et malgré les difficultés de 2022, la gestion est bien maîtrisée, et les équipes ont beaucoup et bien travaillé pour sortir ces résultats rapidement.

Résolution n° 2 : Le Conseil d'Administration :

- Arrête les comptes des établissements et services et le résultat administratif pour les établissements sous contrôle des tiers financeurs
- Approuve les propositions d'affectation du résultat administratif en vue de leur proposition aux autorités de contrôle et de tarification
- Propose une affectation du résultat excédentaire de la gestion propre associative en report à nouveau
- Décide que les comptes 2022 seront présentés pour approbation à l'Assemblée Générale du 23 juin 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5. Production : situation 1^{er} trimestre 2023

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2023 : meilleur 1^{er} trimestre depuis longtemps.

Le carnet de commandes du 2^{ème} trimestre est déjà à 1 100 000€.

6. Approbation traité de fusion

M. le Président présente le traité qui est très proche du protocole d'accord. Il souligne les 3 accords d'entreprise d'AIRIS, qui doivent faire l'objet d'une renégociation par AVH.

1. L'accord relatif à la réduction et à l'aménagement du temps de travail (RTT),
2. L'accord relatif au temps de récupération concernant les séjours, sortie et activités,
3. L'accord relatif à la mise en place d'un Compte Epargne Temps (CET).

Les deux premiers seront repris et renégociés, mais pas celui concernant le CET, trop cher et non pris en charge par le département. Le CSE d'AIRIS a émis un avis défavorable à la fusion. Le CSE d'AVH a émis un avis favorable à la fusion.

SIÈGE



**ASSOCIATION
VALLÉE DE L'HÉRAULT
SIÈGE**

Résolution n° 3 : Le Conseil d'Administration, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et pris connaissance du projet de traité de fusion, qui prévoit l'absorption par notre association de l'association AIDE A L'INTEGRATION ET A LA REINSERTION SOCIALE ou « AIRIS », association Loi 1901 à but non lucratif, déclarée à la préfecture de Montpellier le 30/05/2011 et publiée au Journal Officiel de la République le 24/09/2011, ayant son siège social 100 rue Lejzer Zamenhof, 34080 Montpellier, immatriculée au Registre National des Associations (RNA) sous le numéro W343 001 884 et au répertoire SIRENE sous le numéro 305 524 597, approuve ledit projet de traité de fusion dans toutes ses dispositions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4 : La valeur totale de l'ensemble des apports étant inférieure au seuil de 1.550.000 €, le Conseil d'Administration considère qu'il n'est pas nécessaire de recourir à un commissaire à la fusion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution n° 5 : Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs à son Président, à l'effet de :

- Signer formellement le traité de fusion par absorption de l'association AIDE A L'INTEGRATION ET A LA REINSERTION SOCIALE ou « AIRIS » par l'Association Vallée de l'Hérault ou « AVH », sous la condition suspensive de son approbation par les Assemblées Générales Extraordinaires des deux associations,
- Procéder à toutes les opérations nécessaires à la réalisation définitive de la fusion, notamment négocier les charges et conditions de l'apport, fixer la date de sa réalisation, stipuler toutes conditions utiles à la réalisation de la fusion,
- Convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire qui sera appelée à statuer sur ledit projet.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution n° 6 :

Après avoir pris connaissance de l'avenant au contrat du GEM Lesseps de l'association AIRIS, le Conseil d'Administration d'AVH valide le fait que l'association AVH devienne gestionnaire du GEM dès que la fusion entre AVH et AIRIS sera effective, et de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

7. Situation des établissements

M. Bihel présente les 20 ans du foyer Jean Piaget le 16/06/2023. Le foyer a retrouvé une activité assez sereine. Sur l'ensemble des autres services et établissements tout le monde est au travail. Les formations ont repris pleinement sur 2023, le calendrier est très chargé.

Sur la résidence accueil le premier comité de suivi a eu lieu le 28/03 pour en dresser le bilan, les retours des habitants et partenaires sont plutôt positifs. Rencontre prévue avec le Centre Hospitalier de Béziers pour travailler des projets en commun avec leurs patients.

Les rapports d'activités sont en cours de mise en page, ils seront prêts à avant la fin du mois d'avril.

SIÈGE



**ASSOCIATION
VALLÉE DE L'HÉRAULT
SIÈGE**

M. Lucas évoque le projet de construction du Foyer Ma Résidence, qui est compliqué.

En ce qui concerne le pôle travail : depuis son arrivée en janvier, M. Lucas s'attache à redonner confiance à tous les salariés après quelques années d'instabilité. Il s'agit aussi de travailler sur une question d'identité : la conciliation du monde de l'entreprise et celui du médico-social. Fort potentiel des usagers et des salariés.

Restructuration des ateliers sur 3 axes : faire tout rentrer dans un espace restreint, faire attention à la qualité de vie au travail, et réaliser cette réhabilitation en utilisant au maximum nos propres moyens.

8. Travail des commissions : point d'étape et décisions

M. Chatel présente ce point.

M. Montels présente le travail de la commission communication. Le travail de refonte des sites internet sera réalisé en particulier par Michaël Marchais.

Résolution n° 7 :

Le Conseil d'Administration :

- Valide les propositions de la commission relatives aux sites internes :
 - Regrouper les 3 sites productions sous le sigle *Les Ateliers Vallée de l'Hérault*
 - Mettre en évidence le *ON PRODUIT – ON VEND* sur le site production
 - Revoir le site associatif en l'épurant et en mettant en avant nos valeurs et dispositifs d'accompagnement
- Approuve leur réalisation en interne et fixe la restitution pour le mois de septembre 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

9. Fixation de la date de l'assemblée générale

Résolution n° 8 :

Le Conseil d'Administration fixe la date de la prochaine Assemblée Générale, suivie de l'Assemblée Générale Extraordinaire au vendredi 23 juin 2023 à 14h

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

10. Fixation de la cotisation statutaire 2023

Résolution n° 9 :

Le Conseil d'Administration fixe le montant annuel des cotisations à 20€ pour l'année 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIÈGE



**ASSOCIATION
VALLÉE DE L'HÉRAULT**
SIÈGE

11. Augmentation des parts sociales au Crédit Coopératif

Monsieur Saguy présente l'importance des parts sociales du Crédit Coopératif. Ce sont leurs fonds propres, la rémunération a été de 1% cette année. Plus ils ont de fonds propres, plus ils améliorent aussi leur ratio prudentiel.

M. Maitre explique le ratio des parts sociales par rapports aux emprunts, qui devrait être de 1% du montant des emprunts. Il faudrait qu'AVH double donc ses parts, en passant de 10 000€ à 20 000€ de parts sociales.

Résolution n° 10 :

Le Conseil d'Administration décide d'augmenter les parts sociales d'AVH au Crédit Coopératif au montant de 20 000€ (vingt mille euros) et autorise le Président Jean François Chatel ou son délégué à effectuer les formalités afin d'acquérir 10 000€ de parts sociales supplémentaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

12. Questions diverses

M. Maitre parle du projet de construction d'une résidence accueil en Agde. Le projet foncier serait financé dans le cadre du PLAI avec une subvention complémentaire de la Fondation Abbé Pierre, représentant 10% du cout total de l'opération. Toutefois, l'équilibre du plan de financement reste fragile, et Laurent Maitre a rencontré la ville d'Agde accompagné de Hérault logement afin de les convaincre de reverser une partie de leur pénalité dans le cadre de la loi SRU pour contribuer à la construction.

La Mairie est ouverte à cette proposition et devrait nous informer de leur décision prochainement.

M. Chatel reparle de la réhabilitation des locaux de l'ESAT, et notamment de l'économie immédiate que représente le rapatriement de l'EA de Paulhan.

- à noter la vente possible du terrain de Paulhan à des promoteurs immobiliers, qui prendra entre 18 et 24 mois. Intérêt porté sur un projet éthique et social, dans les valeurs d'AVH.
- possibilité d'une installation temporaire de l'EA de Paulhan sur des ateliers d'Altrad à Florensac.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour,

Et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11h45.

Jean-François Chatel

Président

Michèle Peyronnet

Secrétaire

SIÈGE